

AVIS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT SUR LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CADRE « PMDE »

Lundi 18 mai 2009

Avant toute chose, le Conseil de développement indique qu'il a beaucoup apprécié la démarche de l'équipe communautaire, tant élue que technique, dans le processus de réflexion liée au PMDE, en dehors du fait que le délai dans lequel la réflexion a été menée était extrêmement court.

Le projet de délibération cadre proposée, retient l'attention, plutôt favorablement, des membres du Conseil. Cependant, ce dernier émet plusieurs remarques :

Le Conseil de développement souhaite que la délibération puisse ...

1 – sur la forme, expliciter plus clairement les orientations prioritaires proposées par LMCU ;

- > Une **organisation simplifiée** du document serait donc bienvenue.
- > La délibération cadre présentant la vision stratégique de LMCU pourrait être accompagnée d'une **annexe condensant les éléments essentiels de l'historique et de diagnostics** qui sont répartis dans l'actuel document-projet.
- > Cette annexe pourrait intégrer des **éléments de comparaisons avec d'autres métropoles européennes** (Lyon, Bruxelles, Munich, Amsterdam, ...), via quelques indicateurs économiques et sociaux pour situer la place de la métropole.
Les éléments différenciant positivement la métropole pourraient ainsi être explicités, tels la culture, la fonction tertiaire, le positionnement géographique de Lille (« la Ville-rencontre ») au cœur du triangle London-Bruxelles-Paris, qui génère des déplacements moindres et donc une empreinte carbone réduite par rapport à une implantation dans une autre métropole (*cf Étude comparative du bilan carbone pour le choix d'une implantation d'un Centre Europe dans le tertiaire*).

2 – sur le fond, intégrer, d'ores et déjà dans cette délibération, des notions ou des sujets que le Conseil juge essentiels à prendre en compte pour le développement du territoire et pour lesquels LMCU a un rôle à jouer :

- > **L'économie de la connaissance constitue un levier fondamental du développement de notre territoire ; LMCU doit pouvoir contribuer à son essor en l'affichant clairement et en suscitant son développement. L'économie de la connaissance est un attribut fondamental de la « fonction métropole », de ville capitale d'une région, de ville centre !**

C'est faire en sorte que l'information rare devienne un « matériau » réinjectable dans tous les secteurs d'activité existants dans notre métropole ; c'est **anticiper**, travailler sur les tendances futures ; c'est l'observation des besoins pour **inventer une nouvelle dynamique de l'innovation**, de l'initiative ; c'est organiser l'ingénierie en capacité de collecter, mettre en connexion chercheurs – gestionnaires – responsables de différents secteurs d'activité...-, gérer les informations pour optimiser le partage puis l'utilisation des connaissances.

L'innovation peut aussi passer par le caractère solidaire des initiatives locales et le droit à l'expérimentation. Seuls les territoires, qui se donneront les moyens d'évoluer, de s'adapter et d'innover, pourront prétendre tirer les fruits du changement d'époque qui se profile.

Le Conseil est prêt à y contribuer.

> **Le développement d'une économie verte**, qui selon le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, serait « la réponse aux deux crises, financière et climatique ».

Il s'agit donc de :

- Valoriser les éco-entreprises, les filières innovantes en matière de développement durable en créant notamment un prix métropolitain de l'éco-entreprise.
- Soutenir et mettre en avant les démarches de développement durable et de management environnemental des entreprises.
- Valoriser les technologies et filières innovantes notamment dans le domaine de l'énergie et de la lutte contre le changement climatique (photovoltaïque, thermique, cogénération, biocarburants, transports durables, mais aussi filières traditionnelles à relancer autour des éco-matériaux afin de promouvoir une diversification de l'agriculture traditionnelle, etc.). Appliquer ces bonnes pratiques à la gestion de projets communautaires comme LMCU a su le faire avec le Centre de Valorisation Organique à Sequedin.
- Développer une offre de formation métropolitaine adaptée aux nouveaux enjeux économiques et environnementaux
- Recenser les initiatives développées par les collectivités, les entreprises, les particuliers.
- Le deuxième engagement pourrait être d'augmenter les aides (prêts préférentiels, subventions, ...) ou les réductions d'impôts dont bénéficient les nouvelles activités liées à l'économie verte. LMCU pourrait mener une campagne de sensibilisation autour de ces nouvelles activités.

> **L'économie transfrontalière** est une réalité qui ne peut être ignorée ; il est donc nécessaire de la prendre en compte en contribuant à son animation de manière à favoriser le développement du territoire, transfrontalier de fait (exemple des filières à développer de manière transfrontalière, de l'élargissement des marchés de l'emploi, tant pour les chercheurs d'emploi que les entreprises qui souhaitent recruter.

> **L'introduction d'« indicateurs de santé sociale »** (indicateurs de développement durable impliquant des indicateurs humains) permettant d'analyser la mesure des évolutions, du progrès du territoire et de ses habitants, et complétant les indicateurs traditionnels de l'état de l'économie.

Dans cette perspective, **le Conseil de développement serait prêt à contribuer à la réflexion pour la mise en place de ces indicateurs partagés.**

Enfin, le Conseil de développement confirme son souhait de participer à l'organisation des réflexions qui suivront (groupes de travail techniques) et au Conseil de gouvernance que LMCU mettra en place pour le pilotage du PMDE.

**Lille
Métropole**

Conseil de développement



AMENDEMENTS PROPOSÉS

PAR LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

**AU PROJET DE
DÉLIBÉRATION CADRE « PMDE » DE LMCU**

LA STRATÉGIE ÉCONOMIQUE MÉTROPOLITAINE (TEXTE LMCU)

(les notes en Bleu sont les points considérés comme manquants par le Conseil de développement) – le texte noir surligné en jaune est le texte LMCU ayant fait l'objet d'une modification ou d'un déplacement.

SYNTHESE INTRODUCTIVE

En cohérence avec le Schéma Régional de Développement Economique (SRDE), adopté par la Région fin 2005, le Programme Métropolitain de Développement Economique (PMDE) décline les ambitions affichées dans le nouveau programme communautaire « Vivre ensemble notre Euro-Métropole » dont le développement économique constitue l'un des trois principaux piliers. A travers ce PMDE, Lille Métropole Communauté urbaine et la Région Nord Pas de Calais ciblent 3 grandes priorités :

- **Coordonner la production d'une offre foncière et immobilière adaptée aux besoins des entreprises en quantité et en qualité:**
 - Production de foncier économique au travers de son grand projet « 1 000 hectares » ;
 - Production d'une offre immobilière, notamment dans les sites d'excellence ;
 - Mise en place d'un dispositif de gestion et d'animation des parcs d'activités
 - Promouvoir et faciliter l'implantation d'entreprises dans les zones de renouvellement urbain, notamment celles touchées par les questions de pollution des sols après traitement. Certes, cela est très coûteux, mais un effort régulier inscrit dans la durée peut permettre de favoriser la reconquête et la dépollution des sites métropolitains par le développement économique.**

- **Accompagner les projets de création, d'implantation et de développement des entreprises** par la mise en œuvre d'une offre de services globale, cohérente, coordonnée et réactive
 - Priorité accordée au soutien des PME ;
 - Coordination des réponses aux projets d'implantation et de développement des entreprises (aides financières notamment) ;
 - Mise en place d'une « Plate-forme métropolitaine » de services aux entreprises visant à mieux coordonner les interventions des différentes structures d'accompagnements des entreprises (collectivités, consulaires, agences de développement...).

- **Soutenir le développement des filières économiques clés métropolitaines**, et notamment de manière prioritaire :
 - les technologies de l'information, de la communication et l'image ;
 - la distribution et la vente à distance ;
 - les textiles et matériaux innovants ;
 - la biologie - santé – nutrition ;
 - le tertiaire supérieur (services financiers, juridique, industrie des réunions...).**Les possibilités de synergies entre les différentes filières seront notamment recherchées. Les filières plus classiques d'une économie métropolitaine seront également accompagnées.**

Sur chacune de ces priorités, **5 exigences guideront les interventions collectives** :

- **l'innovation** (soutien aux projets portés par les pôles de compétitivité, à l'incubation technologique, aux cellules d'interfaces laboratoires-entreprises, aux plates-formes de R&D en lien avec l'Université et plus généralement avec la recherche) ;
- **l'anticipation des mutations économiques** (observation, veille, prospective) et **l'évaluation de l'action publique locale** ;
- **le développement durable** notamment dans ces aspects sociaux (emploi, économie sociale et solidaire, services à la personne, etc) et environnementaux (filière éco-activités intégrant l'éco-construction et le recyclage / la valorisation des déchets)
- **le développement à l'international** (stratégie de promotion/prospection, internationalisation des entreprises, coopérations européennes et internationales...)
- **l'équilibre territorial** au sein de la métropole lilloise : le développement équilibré de la métropole nécessite un déploiement harmonieux des activités économiques au sein des huit territoires communautaires. Cet équilibre territorial doit être une préoccupation permanente des choix communautaires, qu'ils concernent l'aménagement de parcs d'activités, l'implantation de sociétés exogènes ou encore le développement de projets structurants. La démarche « contrats de territoire », initiant une nouvelle gouvernance entre LMCU et les Communes, doit en être garante.

Le PMDE, un jalon dans la mise en œuvre d'une stratégie ambitieuse en faveur du développement économique métropolitain

En adoptant son Schéma Régional de Développement économique (SRDE) en novembre 2005, la Région s'est mise en ordre de marche pour atteindre un objectif majeur: **faire du Nord – Pas de Calais une grande région économique européenne**. Cette détermination a permis de réunir, autour du SRDE, l'ensemble des acteurs du développement régional pour contribuer à la construction d'une organisation efficiente de l'économie régionale.

Chacun des territoires régionaux, en fonction de ses spécificités et de ses intérêts, doit venir contribuer de manière complémentaire et solidaire à cet objectif régional. C'est la raison d'être des Plans Locaux de Développement Économique qui ont été adoptés ou qui sont en cours de préparation.

A ce titre, la métropole lilloise a un rôle particulier à jouer, en tant que capitale économique régionale. **Le Plan Métropolitain de Développement Economique doit être à la hauteur de l'ambition commune de faire de Lille une métropole européenne attractive, innovante, performante et responsable**. Le développement de la Métropole lilloise doit en effet pouvoir entraîner celui de l'ensemble de son aire Métropolitaine forte de ses 3 millions d'habitants mais aussi, au delà, de l'ensemble du Nord-Pas de Calais.

Cette ambition est d'autant plus saillante dans la période de crise financière et économique actuelle. Il apparaît crucial d'anticiper dès à présent la sortie de crise et de préparer la croissance du futur et les nouveaux emplois.

Ainsi, le PMDE doit constituer un véritable cadre de référence de l'ensemble des initiatives et actions régionales et métropolitaines concourant au développement économique de notre métropole.

Cette contractualisation d'une durée de 3 ans (2009 – 2011) entre Lille Métropole et la Région doit surtout permettre de coordonner l'action de l'ensemble des acteurs du développement économique (collectivités, chambres consulaires, agences de développement, organismes spécialisés, etc) **en poursuivant le dialogue et les débats avec la société civile dans son ensemble**.

Lille Métropole entend accompagner la Région dans sa volonté d'aller vers une plus grande territorialisation de ses programmes, qu'il s'agisse de la Création/Transmission d'entreprise (PRCTE), du développement de l'artisanat (PRDA), du commerce et des services (PRDECS) ou enfin de l'économie sociale et solidaire (PRDESS).

La métropole en quelques chiffres clés

- **rappel des bases : nombre d'habitants, population active, demandeurs d'emploi, ...**
- 38% de l'emploi salarié privé régional : 376 666 salariés privés fin 2007 (UNEDIC)
- **% de l'emploi public ??**
- 35% des établissements employeurs régionaux : 27 651 établissements fin 2007 (UNEDIC)
- Une économie fortement tertiaisée :
industrie : 8% / construction : 9% / commerce : 25% / service : 58 %
- 41% des créations d'entreprises régionales : 5 349 créations en 2008 (APCE – INSEE – Je crée)
- le regroupement de la plupart des activités de tertiaire supérieur de la région : présence de la plupart des administrations publiques, d'une quarantaine de sièges sociaux d'entreprises multinationales et nationales ;
- **plus de 80% de la recherche publique et de l'enseignement supérieur régional, 100 000 étudiants.**

Rappel de l'origine de la démarche communautaire

LMCU a pris en 2002 la compétence économique pour que la puissance publique qu'elle représente puisse pleinement assurer sa responsabilité dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie partagée de développement économique.

Dès lors, la stratégie d'excellence tournée vers l'avenir de Lille Métropole s'est appuyée sur 4 piliers essentiels :

- 1/ L'accompagnement des entreprises au travers d'une offre de services diversifiée ;
- 2/ Le soutien aux filières économiques clés et aux pôles de compétitivité métropolitains;
- 3/ Un développement équilibré des 8 territoires métropolitains, **repensés en fonction des réalités économiques et sociales actuelles et suivant leurs spécificités.**
- 4/ La production d'une offre foncière qualitativement et quantitativement adaptée aux besoins des entreprises.

Au terme du mandat précédent, Martine AUBRY, alors Vice-Présidente en charge du développement économique, a présenté un rapport d'étape sur la stratégie de développement de Lille Métropole. Ce document a permis de tirer les enseignements des actions menées entre 2002 et 2007 : identification de bonnes pratiques et propositions de pistes d'amélioration. En outre, il identifie de nouveaux champs d'intervention éventuels pour LMCU.

Aujourd'hui, la métropole lilloise est à un tournant de son histoire : **elle est en mesure d'être l'une des grandes métropoles européennes du futur, à condition de s'en donner les moyens.** Voilà l'ambition qui est portée par le nouveau Conseil de communauté et sa Présidente dans son programme « Vivre ensemble notre Euro-métropole ». Le volet économique du programme identifie 6 pistes pour l'avenir, s'inscrivant dans la continuité du mandat précédent tout en intégrant de nouvelles orientations :

- offrir les conditions optimales d'accueil des entreprises **(y compris les salariés et leur famille)** ;
- poursuivre la stratégie d'excellence ;
- optimiser les dispositifs d'animation de l'action économique ;
- **encourager la recherche et l'innovation et favoriser la culture du capital-risque ;**
- vers un élargissement de la compétence économique (tourisme, commerce – artisanat, recherche, insertion) ;
- **promouvoir des dynamiques économiques régionales et transfrontalières mutuellement bénéfiques, en favorisant la création de réseaux performants ; en effet, l'économie est à base de flux économiques suscités par la vie des entreprises : coordination, harmonisation, négociation, reporting, créativité, géo – marketing, contrôle, services partagés, et que sur ces fonctions Lille a une « carte à jouer » ; entre Londres, Paris Bruxelles, elle est la ville qui offre en termes de coût, de rapidité, de commodités, de bilan carbone, d'optimisation des tâches sur l'unité de temps référence, la journée, le meilleur bilan. Et cela génère des plus-values (emplois, richesses, ...) : hôtellerie, restauration, services opérationnels, bureaux, temporaires ou à la journée, interprétariat, ...**

C'est avec cette ambition que Lille Métropole saisit l'opportunité de l'élaboration du Plan Métropolitain de Développement Economique. Il arrive en effet à point nommé :

- à l'heure où des réflexions sont en cours pour aller plus loin sur les **logiques de coopération entre les territoires de l'Eurométropole franco-belge et de l'aire métropolitaine de Lille.** Les plans d'actions qui seront développés dans le PMDE doivent nécessairement prendre en compte ces échelles de coopération, tirant au mieux le parti des complémentarités et des liens fructueux entre les différents territoires pour renforcer leur compétitivité commune ;
- au moment également où la Communauté urbaine instaure un nouveau modèle de gouvernance sur son territoire avec **la démarche des contrats de territoire.** Dans chacun des 8 territoires communautaires, Lille Métropole va décliner des plans d'actions pluriannuels, concertés avec les communes, sur chacune de ses compétences. A ce titre, là aussi, les enjeux identifiés dans le PMDE trouveront une déclinaison concrète dans chacun des territoires communautaires, afin de répondre au mieux aux attentes des habitants de la métropole

L'ambition du Plan Métropolitain de Développement Economique

Le PMDE doit être un moyen de :

- mieux coordonner l'action publique et parapublique dans le domaine du développement économique sur la métropole lilloise ;
- et de favoriser l'expérimentation de nouveaux projets et de nouveaux modes d'intervention.

Pour LMCU, les finalités de ce PMDE sont les suivantes :

- Poursuivre le renouvellement de l'économie métropolitaine et faire de Lille Métropole une des capitales économiques qui comptent en Europe ;
- Répondre aux attentes des entreprises de la métropole en proposant une gamme complète et lisible de services pour favoriser leur développement dans des conditions optimales;
- **Valoriser le capital humain et développer les relations humaines dans les entreprises publiques et privées ;**
- Mais également de répondre aux attentes des habitants en matière d'emploi.

Ainsi, suite à l'installation du nouveau Conseil de communauté, Lille Métropole s'est attachée, en collaboration avec les services de la Région et sur la base de l'ensemble des réflexions existantes, à définir ce que pourraient être les grands axes stratégiques du PMDE.

Elle a également consulté l'ensemble des partenaires impliqués dans le développement économique métropolitain à l'occasion d'une réunion de concertation qui s'est tenue le 26 février 2009 en présence de plus de 170 personnes représentant quelques 70 structures.

6 grandes orientations ont été retenues qui paraissent devoir guider l'action de l'ensemble des partenaires publics et para-publics intervenant dans le champ du développement économique : **Il est nécessaire d'assurer la diffusion permanente du discours politique de développement pour favoriser l'acculturation des acteurs de l'économie.**

Le Conseil de Développement peut y contribuer.

- Objectif 1 : Créer un environnement favorable à la création et au développement des entreprises
- Objectif 2 : Renforcer les filières métropolitaines
- Objectif 3 : Favoriser un développement économique de proximité, facteur de cohésion sociale
- Objectif 4 : S'appuyer sur la recherche et l'innovation pour favoriser la création et le développement d'activités nouvelles
- Objectif 5 : Renforcer l'anticipation des mutations économiques du territoire
- Objectif 6 : Renforcer l'attractivité internationale de la Métropole

OBJECTIF 1 : CRÉER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À LA CRÉATION ET AU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

Accompagner au mieux la réussite de l'ensemble des initiatives privées visant à consolider le tissu économique et favoriser la création d'emplois sur le territoire constituent des priorités pour Lille Métropole.

Depuis quelques années, Lille Métropole soutient les projets des entreprises dans toutes les étapes de leur développement, qu'il s'agisse :

- de leur création,
- des différentes phases de leur croissance,
- de la mise en œuvre de projets d'innovation,
- ou bien encore dans leur processus d'implantation ou de re-localisation.

Ainsi, elle déploie une gamme élargie de modes d'accompagnement :

- Aménagement de nouveaux parcs d'activités qu'il s'agisse de sites d'excellence ou de parcs généralistes destinés à accueillir des entreprises industrielles, logistiques ou de services à travers son grand projet « 1000 ha » lancé en 2003 en mobilisant pour ce faire toutes ses compétences traditionnelles (foncier, aménagement, voirie, assainissement, mais aussi transports collectifs...);
 - mise en place d'aides économiques, en partenariat avec la Région, pour le financement de certains volets des programmes de développement (immobilier, équipements, innovation ou encore créations d'emplois tout particulièrement dans les zones en reconversion);
 - mise en relation avec tel ou tel partenaire du développement économique (agences de développement thématiques, pôles de compétitivité, laboratoires de recherche, ...).
- une sensibilisation via différentes structures ou assemblées (Créativallée, Conseil de développement, ...) sur les bases du fonctionnement de l'économie pourrait favoriser un meilleur contexte de développement; tout comme la promotion de la culture de l'initiative et des projets.

Ce dispositif va être renforcé afin d'avoir un effet de levier plus important sur le développement des entreprises métropolitaines. De plus, au regard du contexte économique actuel, et tant que partenaire du SRDE, Lille Métropole a souhaité s'engager au côté de la Région dans un soutien particulier aux PME métropolitaines.

D'où le souhait de faire de l'accompagnement des entreprises et particulièrement des PME, un des axes centraux du PMDE au travers de 2 volets :

- **l'optimisation du soutien à la création d'entreprises et l'aide à l'émergence de projets et aux initiatives;** (parcours identifié du créateur)
- **le déploiement d'une offre de services globale et performante, permettant de mieux anticiper et répondre aux besoins des entreprises.**

Optimiser le soutien à la création d'entreprises

En 2002, 7 833 entreprises se sont créées en Nord – Pas de Calais. En 2008, ce sont 13 116 entreprises qui sont nées dans la région parmi lesquelles 41% ont vu le jour dans l'agglomération lilloise. Ces chiffres permettent de faire figurer le Nord – Pas de Calais parmi le peloton de tête des régions françaises. Cet essor est en grande partie la résultante de la mise en œuvre du Programme Régional de soutien à la création- transmission d'entreprises (PRCTE).

Dans le contexte conjoncturel actuel, ces bons résultats ne doivent pas nous conduire à relâcher nos efforts. A ce titre, Lille Métropole s'affirme comme un partenaire actif dans la mise en œuvre du nouveau PRCTE 2009-2013.

Il est, en effet, nécessaire de démultiplier les efforts collectifs pour continuer à accompagner de plus en plus de femmes et d'hommes à prendre le risque de la création, à aider ces « nouveaux aventuriers de la création » à relever un défi ambitieux : celui de créer leur propre emploi, d'en développer de multiples autres, de favoriser l'essor de leurs activités, d'innover... et surtout de pérenniser leur activité sur le long terme.

Pour sa part, Lille Métropole, en synergie avec la région et l'ensemble des partenaires concernés, a choisi de mettre l'accent sur 3 volets :

- l'appui à la création innovante avec notamment le soutien aux incubateurs technologiques liés aux filières d'excellence métropolitaines,
- la participation à des outils d'accompagnement et de financement de la création d'entreprise : les plates-formes d'initiatives locales, la Boutique de Gestion Espace, Graines d'affaires – Graines de Bâtisseurs...
- la sensibilisation de différents types de publics à l'esprit d'entreprendre (Créativallée, Maison de l'entrepreneuriat et le salon CREER).

Le déploiement d'une offre de services globale et performante, répondant aux besoins des entreprises

Acteur majeur du développement économique territorial, LMCU s'engage aux côtés de la Région et propose de renforcer ses propres dispositifs d'aide pour :

- Favoriser activement le développement des PME-PMI métropolitaines qui tissent la vie économique du territoire, **et en faciliter la mise en réseau pour favoriser l'émergence de projets;**
- Accompagner les PME présentant des difficultés et soutenir leurs projets face à la crise économique et financière.

Pour cela, Lille Métropole a adopté en novembre 2008 un plan de soutien des entreprises métropolitaines, venant abonder de manière complémentaire le « Plan 2000 PME » régional. Cela s'est traduit par 5 mesures spécifiques :

- un soutien exceptionnel aux PME métropolitaines : aménagement des conditions de versement des aides de LMCU en cas de difficultés conjoncturelles rencontrées par les entreprises ;
- un soutien renforcé au développement de l'innovation : Lille Métropole abonde en 2009 sa convention de partenariat avec Oséo à hauteur de 1 M€ permettant ainsi d'accroître le nombre de projets de R&D accompagnés ;
- un partenariat au dispositif régional de veille financière mis en place par la Région et l'Etat ;
- le maintien du niveau d'investissement de Lille Métropole pour soutenir l'activité des entreprises.

LMCU a également décidé d'accélérer le projet « 1 000 hectares de foncier économique » en se fixant deux objectifs ambitieux : aménager 300 ha à 3 ans et acquérir 150 ha de foncier par an. A ce titre, depuis mars 2007, 235 ha ont été acquis par LMCU, la CCIGL ou encore par des aménageurs privés. 18 parcs d'activités (5 parcs de grande taille, 10 parcs d'intérêt local et 3 sites en renouvellement urbain) sont en cours de préparation. LMCU a renforcé ses partenariats avec l'Etablissement Public Foncier et la SAFER pour les acquisitions, avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Grand Lille pour l'aménagement de zones d'activités (la CCIGL s'est engagée à aménager 9 parcs) et avec les acteurs privés (aménageurs, constructeurs, promoteurs, investisseurs) en leur proposant de s'investir sur 12 parcs d'activités.

En matière de foncier d'activité, LMCU accompagnera son programme de production de nouveaux parcs:

- de préconisations sur la **localisation des différents secteurs d'activité** afin de favoriser un équilibre territorial et des principes de développement durable. Ainsi, le développement des activités commerciales devra s'inscrire résolument dans les orientations du Schéma d'Urbanisme Commercial de la Métropole (SDUC). De même, les activités tertiaires seront en priorité localisées dans la « ville dense » afin d'encourager la mixité des fonctions urbaines et la rentabilité des infrastructures de transports collectifs. Une réflexion sera également à conduire pour une localisation optimisée des activités de recyclage, nécessaires au bon fonctionnement de la Métropole mais souvent porteuses de nuisances environnementales.
- d'un partenariat avec la Région et le Département du Nord sur l'accessibilité tous modes aux zones d'activités.

En outre, la Communauté Urbaine engagera dans le cadre de ce PMDE une **expérimentation sur la gestion des parcs d'activités** de la Métropole. En effet, la question de l'entretien des quelques 180 parcs existants et de ceux en cours de développement dans le cadre du grand projet 1000 ha fait actuellement l'objet d'une analyse, qui sera poursuivie par une expérimentation sur quelques sites, visant à proposer à moyen terme une charte précisant les rôles et missions de chacun (LMCU et communes notamment), ainsi que les modalités d'action (voirie, assainissement, espaces verts, propreté, éclairage, signalétique interne et signalisation routière chartée, ...), tant en ce qui concerne la maintenance régulière que les interventions curatives. La Région sera appelée spécifiquement pour accompagner LMCU dans la mise en œuvre de ces expérimentations.

Enfin, la connexion des parcs d'activités aux réseaux télécoms haut débit sera étudiée dans le cadre de la mise en place d'un **schéma directeur des infrastructures télécoms de la Métropole**.

Au delà de la gestion « technique » de ces parcs, la réflexion sera complétée par la question de leur **animation**, facteur d'ancrage des entreprises sur un site par le développement de relations d'affaires et de mutualisation de services.

Par ailleurs, LMCU entend également s'assurer qu'une **offre immobilière adaptée est proposée aux PMI / PME sur l'ensemble de son territoire**. Lorsque l'initiative privée fera défaut, la construction de locaux d'activités (de type hôtels d'entreprise), en régie ou sous-traitée, sera envisagée.

Au-delà de ces mesures, LMCU réfléchit actuellement, en étroite partenariat avec la Région, à une optimisation et à un élargissement de la gamme de ses outils financiers pour l'accompagnement des entreprises. Le souhait de LMCU est que cette collaboration étroite avec la Région se traduise par une plus grande **coordination dans l'accompagnement financier des entreprises** proposés par les 2 institutions qui pourrait prendre, à terme, la forme d'un « guichet unique » Région / LMCU. A travers cette coordination accrue, il s'agit d'accroître la réactivité dans l'instruction des demandes d'accompagnement.

Cette recherche d'une réactivité accrue dans l'accompagnement des projets des entreprises sera également l'objectif principal guidant la **mise en place d'une plate-forme de services aux entreprises** coordonnant les interventions de l'ensemble des structures d'accompagnement autour des différentes phases du développement :

- Promotion / prospection / accueil des entreprises extérieures à la Métropole,
- Développement endogène (projet immobilier, investissement matériel, recrutement, ...),
- Innovation,
- Création d'entreprise,
- etc.

OBJECTIF 2 : RENFORCER LES FILIERES METROPOLITAINES

A/ Le déploiement d'une politique « filières » afin d'accompagner la mutation de l'économie métropolitaine

L'économie métropolitaine doit intégrer les trois piliers que sont l'agriculture, l'industrie et les services.

En réponse à une mutation particulièrement rapide de l'économie métropolitaine, la Communauté urbaine a pris le parti d'intervenir, lors du mandat précédent, de façon ambitieuse dans le déploiement d'une « politique filières » destinée à encourager les acteurs d'un même secteur à se fédérer, à favoriser le rapprochement entre entreprises, laboratoires et à renforcer l'innovation et le développement d'activités à haute valeur ajoutée.

Une douzaine de grandes filières ont été identifiées

- des filières d'excellence où les savoir-faire métropolitains sont reconnus et sur lesquels il faut capitaliser : textiles et matériaux, biologie-santé-nutrition, TIC, image, distribution et vente à distance ;
- des filières structurantes du territoire, soumises pour la plupart à des mutations et qu'il est nécessaire de consolider et d'accompagner dans leurs mutations : agroalimentaire, agriculture, logistique et industrie des transports terrestres, tertiaire ;
- des filières émergentes qui vont structurer l'économie de demain : éco-activités, design et industrie des réunions **qui peuvent s'appuyer sur des filières transfrontalières notamment pour atteindre une dimension critique et faire vivre des filières significatives.**

En concertation avec des représentants d'entreprises ou de fédérations professionnelles, la démarche engagée a abouti au déploiement de plans d'action adaptés aux besoins propres de chacune des filières retenues. Selon les cas, le dispositif d'appui à la filière a intégré tout ou partie de la gamme d'interventions suivante :

- **la mise en place d'une équipe d'animation dédiée** (GIE Eurasanté, Digiport, CIEL, Maisons de Mode...), en charge par exemple, de faciliter les coopérations interentreprises ainsi que les liens entre entreprises, laboratoires de recherche et organismes de formation, d'organiser des évènements professionnels, etc.
- **la réalisation d'équipements structurants visant à l'accueil d'activités de pointe** (incubateurs spécialisés, hôtels d'entreprises, laboratoires communs, etc).

- **l'aménagement de parcs spécialisés** (Euralille, Euratechnologies, la Zone de l'Union, la Haute-Borne et Eurasanté) avec l'ambition d'y attirer les meilleurs acteurs de la filière : entreprises, organismes de formation, instituts de recherche.

Cette stratégie d'accompagnement des filières d'excellence s'est vu récompensée par la labellisation au niveau national de 5 pôles de compétitivité sur la Métropole en juillet 2005.

B/ Une nécessaire priorisation des filières

Pour être en capacité de positionner nos secteurs d'activités performants sur l'échiquier international, il apparaît important aujourd'hui de hiérarchiser les filières métropolitaines sur lesquelles miser. De cette priorisation devrait découler des modes d'intervention et d'accompagnement différenciés de la part de la Communauté urbaine et de ses partenaires publics.

5 filières ont été retenues sur lesquelles il apparaît nécessaire pour Lille Métropole de concentrer ses efforts :

- **les Technologies de l'Information, de la Communication (TIC) et l'Image,**
- **les textiles et matériaux innovants** (en intégrant les dimensions moins technologiques comme la mode et le design),
- **La distribution** et particulièrement **la vente à distance** dont la métropole lilloise est sans conteste la capitale européenne mais qui est aujourd'hui en pleine mutation,
- **la biologie-santé-nutrition** en appuyant cette filière d'excellence sur des secteurs plus traditionnels comme l'agroalimentaire et l'agriculture notamment biologique,
- **le tertiaire supérieur** (services financiers, juridiques, marketing, industrie des réunions, ..., qui ont fait le succès d'Euralille et dont le développement doit être poursuivi également sur d'autres pôles très urbains: l'Union, ...).

L'appui à la création de « Lille Place Tertiaire » dont l'objet est de :

- Créer l'effet de place pour toutes les activités de services à valeur ajoutée qui constituent le véhicule essentiel de l'économie de la connaissance et des savoirs.
- Accélérer le développement de ces services à valeur ajoutée par l'innovation et des formations supérieures revues et corrigées.
- Organiser la transversalité en mettant en relation les donneurs d'ordre et prestataires de services.

A côté de ces 5 priorités, nous devons également être attentif au développement des autres secteurs de notre économie, notamment en accompagnant au quotidien les PME – PMI qui y agissent et constituent de véritables viviers d'emplois sur notre territoire.

OBJECTIF 3 : FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE PROXIMITE, FACTEUR DE COHESION SOCIALE

Au delà des grandes entreprises et des PME qui sont ciblées dans l'objectif 2, le PMDE s'attachera également à favoriser le développement des plus petites entreprises (TPE) **et de l'artisanat** qui sont tout autant facteurs de cohésion sociale que créateurs de valeur ajoutée à court terme. Ainsi, ces TPE participent de l'économie résidentielle dont la métropole lilloise souffre d'un déficit sensible par rapport à d'autres agglomérations françaises. 3 orientations viendront soutenir ce développement d'une économie de proximité en visant l'expérimentation de nouveaux modèles économiques :

- **Soutenir l'innovation en matière d'entrepreneuriat collectif, créateur d'emplois, porteur de sens : l'économie sociale et solidaire** au travers de l'adoption du Plan métropolitain en faveur de l'économie sociale et solidaire ;
- **Poursuivre les réflexions en cours en matière d'insertion par l'économique ;**
- **Initier dans le cadre du Programme Régional de Développement des Entreprises du Commerce et des Services (PRDECS) en cours d'élaboration une réflexion communautaire**

visant à conforter ces secteurs (commerces en milieu rural et quartiers sensibles, développement, structuration et professionnalisation des services à la personne, ...).

➤ Encourager et stimuler la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences et valoriser le capital humain notamment dans les champs de : la diversité, la lutte contre les exclusions et les discriminations, l'encouragement à la professionnalisation, la formation tout au long de la vie, la valorisation des acquis de l'expérience tant professionnelle qu'associative, la valorisation des pratiques effectives de RSE, la diffusion des bonnes pratiques, la prise en compte de la qualité de la vie, ...).

➤ Travailler sur les questions d'artisanat

OBJECTIF 4 : S'APPUYER SUR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION POUR FAVORISER LA CREATION ET LE DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES NOUVELLES

Depuis le précédent mandat, Lille Métropole intervient dans le domaine de **l'innovation** qui, fortement appuyée sur la recherche et l'enseignement supérieur, est, à l'évidence, **le fondement du développement économique et de l'emploi de demain**.

Elle intervient principalement au travers de sa convention de partenariat avec OSEO depuis 2006 pour le soutien des projets de R&D des entreprises des pôles de compétitivité et des filières d'excellence.

Enfin, il n'est pas de grande métropole sans grande université. Les élus de Lille Métropole Communauté Urbaine sont convaincus de la position d'acteur incontournable de l'Université dans le développement économique. **C'est pour cela que LMCU souhaite devenir partenaire de l'Université et s'engage à soutenir ses formations, sa recherche dans toutes ses dimensions et la valorisation de ses travaux en en faisant un axe fort du Plan Métropolitain de Développement Economique.**

Il est aussi nécessaire de tisser des liens forts entre l'Université et le monde de l'entreprise afin d'avoir une meilleure connaissance réciproque des fonctionnements, des attentes, des besoins (des métiers et des orientations), faciliter les coopérations, créer une synergie positive, mutuelle et réciproque entre les entreprises, les universités et les collectivités territoriales.

La métropole lilloise dispose d'une force de frappe importante : 100 000 étudiants, 250 laboratoires de recherche, 3 200 enseignants – chercheurs au sein des 3 universités publiques, de l'université catholique de Lille, des grandes écoles, des organismes et instituts de recherche...

➤ L'obtention du label **Campus Grand Lille** constitue une opportunité pour le territoire. La qualité des formations dispensées et l'excellence scientifique des universités métropolitaines sont reconnues. Cette opération permettra de :

- redynamiser les campus existants autour de leurs domaines d'excellence scientifique,
- de rénover et réhabiliter l'environnement scientifique notamment dans les domaines des bâtiments, des logements et des équipements,
- d'améliorer la vie étudiante.

Tout ceci contribuera à accroître la visibilité internationale des universités et l'attractivité de la métropole lilloise pour les étudiants et les chercheurs.

Aux côtés de la Région et du Département du Nord, Lille Métropole Communauté Urbaine s'implique activement dans les différentes étapes de ce projet et le soutient au travers de ses différentes compétences qui seront, au besoin, renforcées à cet effet.

➤ **le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur « Université Lille Nord de France »** est officiellement créé depuis le 9 janvier 2009. Ce PRES permettra de structurer, de manière concertée, la carte régionale des formations et de prendre en charge les Écoles Doctorales. Il doit être l'élément moteur de la mise en place de projets de recherche communs, de démarches de mutualisation de moyens (ingénierie de projets, acquisition de gros équipements) et doit assurer l'optimisation des dispositifs de valorisation des travaux issus des différents établissements de recherche.

Lille Métropole Communauté Urbaine soutient ce PRES dans sa dimension métropolitaine et participera activement aux réflexions stratégiques qui y seront menées.

Au delà du soutien que pourrait apporter LMCU aux côtés de l'Etat, de la Région et du Département au financement de projets structurants dans le cadre du Plan Campus, l'intervention de la Communauté Urbaine pourrait également porter sur :

- le renforcement du transfert, de la valorisation et de l'incubation à partir de la recherche, au sein de l'université et en s'appuyant sur ses partenaires extérieurs que sont les agences thématiques (Eurasanté, Digiport, CIEL, ...) ;
 - le financement de bourses post-doctorales dans le cadre du programme Excelscience, destiné à fixer ou attirer à Lille des talents scientifiques travaillant sur les thèmes d'excellence de la métropole ;
 - l'aide à la création de fondations de recherche sur des thèmes stratégiques pour Lille Métropole ;
 - La poursuite de l'effort de financement de projets de recherche partenariale issus des pôles de compétitivité, mais aussi des différents domaines d'excellence de la métropole, technologique ou non ;
 - La création d'un outil de capital-investissement (amorçage, post-amorçage) destiné à renforcer les fonds propres des PME innovantes.
- **La création d'une autorité métropolitaine de l'innovation** (symbole de la volonté politique et de l'enjeu représenté) animée par un comité de pilotage composé de représentants institutionnels politiques et économiques. Elle aurait pour missions de :
 - Animer un comité de pilotage et d'orientation (composé uniquement de représentants politiques et du monde de l'entreprise).
 - Observer les bonnes pratiques dans le monde et leur promotion.
 - Diffuser la culture du décroïsonnement, de la transversalité, de la fertilisation croisée, de la culture du projet et de l'entrepreneuriat.
 - Labelliser des projets collectifs.
 - Organiser des grands prix de l'innovation de Lille métropole.
 - Organiser un grand prix annuel des bonnes pratiques par le monde universitaire et les grandes écoles.

Ces différentes pistes d'intervention renforcée de LMCU dans le développement de la Recherche comme facteur d'ancrage d'entreprises innovantes pour notre territoire feront l'objet d'une analyse plus approfondie dans le cadre d'une prise de compétence « Recherche » par la Communauté Urbaine sans doute d'ici à la fin 2009.

OBJECTIF 5 : RENFORCER L'ANTICIPATION DES MUTATIONS ECONOMIQUES DU TERRITOIRE

La situation de crise actuelle oblige les collectivités territoriales à suivre de près la conjoncture et les risques de défaillances des entreprises du territoire.

Un des risques majeurs pour les entreprises comme pour les territoires est le **manque d'anticipation des mutations économiques et sectorielles**. Ce manque d'anticipation nous oblige parfois à « panser les plaies » d'entreprises ou de secteurs d'activités en difficulté, plutôt que d'axer nos moyens d'accompagnement vers le développement d'entreprises à fort potentiel de développement.

Nécessité de développer l'économie de la connaissance.

Valoriser le capital humain

L'un des défis majeurs pour un développement durable du territoire est l'**identification des savoir-faire**, l'anticipation des évolutions professionnelles, les recherches pour la valorisation du "capital humain" (en traitant notamment les difficultés liées à une réalité trop souvent mise de côté : l'illettrisme).

La mutabilité du territoire s'anticipe par l'amélioration des capacités des personnes à mieux vivre le changement, d'où la nécessité de piloter une véritable **gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences** (GPEC) à l'échelle du territoire.

La métropole lilloise se doit de continuer un travail de diagnostic et de stratégie pour poursuivre sa mutation vers la métropolisation qui n'est pas encore achevée.

D'où la nécessité du déploiement d'une politique ambitieuse en matière d'intelligence économique axée autour de 2 points principaux :

1. Développer les pratiques d'intelligence économique, facteur de compétitivité

Il s'agit du développement de l'intelligence économique dans les entreprises ou intelligence économique stratégique. A ce titre, la Région et la Communauté urbaine s'appuient depuis 2005 sur un dispositif très opérationnel de transmission d'information aux chefs d'entreprises : le programme Euradit en collaboration avec l'ADIT.

Cela concerne également l'**intelligence économique territoriale, qui passe notamment par une connaissance accrue des métropoles concurrentes pour mieux se positionner et mettre en valeur nos forces.**

2. Renforcer notre connaissance fine de l'économie métropolitaine, et développer une veille prospective afin d'anticiper au mieux les mutations économiques du territoire

A ce titre, Lille Métropole développe un certain nombre d'outils, notamment :

- **la réalisation de diagnostics économiques** sur chacun des 8 territoires communautaires, réactualisés régulièrement ;
- **un suivi et une veille sur les « grands comptes » de la métropole** (les plus importants employeurs et/ou contributeurs à la taxe professionnelle). L'objectif est d'accompagner au mieux leurs projets sur la métropole. Cette démarche est pour l'instant interne à LMCU. Mais d'autres partenaires (Région, CCI, Services de l'Etat...) mènent déjà des démarches similaires et il semblerait pertinent de mutualiser cette veille ;
- **une veille sur les projets de développement et sur les défaillances d'entreprises** qui a vocation à venir alimenter le dispositif régional de veille financière mis en place par la Région dans le cadre du Plan 2000 PME.

A cela s'ajoute un outil original et unique en région qui a été créé à l'échelle de l'Arrondissement de Lille : l'**Observatoire partenarial de l'Economie de Lille Métropole**. Cet observatoire, piloté par l'Agence de Développement et d'urbanisme de Lille Métropole, fédère 15 organismes fournisseurs et prescripteurs de données économiques. Il constitue un outil de partenariat au service de la connaissance du territoire et de l'anticipation des mutations.

De nombreuses démarches d'intelligence et d'observation économique existent déjà. Il apparaît nécessaire d'aller encore plus loin.

Plusieurs pistes d'intervention futures ont été identifiées :

1/ d'une part, sur l'amélioration de la connaissance du tissu économique avec une réflexion sur plusieurs sujets :

- l'opportunité de développer une observation fine spécifique sur les TPE – PME, qui concentrent 3 emplois métropolitains sur 4 ; une démarche de suivi de proximité sera également mise en place par LMCU en coordination avec les autres structures et programmes (plan 2000 PME de la Région notamment) ;
- la poursuite des travaux sur l'observation sectorielle. Plusieurs observatoires filières existent, portés par des agences de développement thématiques ou des pôles de compétitivité (TIC, tourisme d'affaire, bio-santé, commerce...). Mais toutes les grandes filières métropolitaines ne sont pas couvertes.

Ces pistes tireront bénéfice à s'inscrire dans le cadre de travaux partenariaux **sur la base d'une vision partagée de la stratégie de développement.**

2/ d'autre part, sur l'amélioration des pratiques d'intelligence économique des entreprises.

De manière tout à fait complémentaire à l'accompagnement individuel effectué par EURADIT, le lancement d'actions collectives de sensibilisation à l'intelligence économique à destination principalement des PME métropolitaines est à l'étude. Ce type d'actions de sensibilisation est mené avec succès par l'agglomération Artois Comm. Il s'agirait là d'un bel exemple de transfert de bonnes pratiques au sein de l'aire métropolitaine de Lille.

OBJECTIF 6 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DE LA METROPOLE

Cette thématique de l'attractivité internationale est importante pour que la Métropole figure parmi les grandes capitales économiques qui comptent en Europe. Beaucoup a déjà été fait pour changer l'image et renforcer l'attractivité de la région Nord - Pas de Calais et de la Métropole. La présence du Nord - Pas de Calais dans le trio de tête des régions françaises et celle de Lille parmi les 1ères agglomérations européennes et 1ère en France, pour l'accueil d'investissements étrangers et pour l'exportation en sont des exemples probants.

➤ **Des atouts indéniables**

La métropole lilloise dispose d'atouts majeurs sur lesquels il faut capitaliser, notamment :

- sa localisation exceptionnelle, **au centre du triangle économique Bruxelles, Paris, London**, au cœur de l'Europe du Nord qui en fait l'épicentre du premier bassin de consommation d'Europe : 100 millions de consommateurs dans un rayon de 300 km ; **Etre au cœur du « triangle » est un atout extraordinaire, pouvant aussi devenir une menace, qui doit conduire à avoir une stratégie de communication et de promotion, centrée vers ces trois villes, capitales du monde, pour faire rayonner tous els savoir-faire métropolitains, de l'économie à la culture, de la recherche au tourisme, et pour faire identifier la vocation de « ville rencontre » de tous les flux d'affaires nord européens.**
- l'interconnexion TGV Nord Europe qui permet une liaison directe et rapide vers les 3 grandes capitales que sont le Grand Londres, Bruxelles et Paris.
- **L'interconnexion par voie d'eau avec Dunkerque, Anvers et le Bassin Parisien**

➤ **Des efforts à renforcer**

Néanmoins, les efforts conjoints doivent être **poursuivis et amplifiés** afin que la Métropole figure de manière plus systématique dans les short-list établies par les investisseurs étrangers. De plus, des efforts doivent être également fournis pour **accompagner l'internationalisation des entreprises métropolitaines**. La compétitivité des entreprises, notamment des PME, se mesure par leur capacité à innover et à se développer à l'international. La métropole compte encore trop de PME qui rencontrent des difficultés à se projeter sur les marchés internationaux. A ce titre, l'accompagnement de qualité déployé par CCI International est à souligner (accompagnement à l'export, participation à des salons internationaux...).

Le développement à l'international figure parmi les enjeux prioritaires du SRDE. Les objectifs de la Région dans ce domaine sont affichés notamment la volonté de mettre en place une nouvelle organisation régionale pour la promotion-prospection.

> promouvoir une « marque » unique, reconnaissable et valorisable par les habitants, les acteurs locaux, et identifiable et attractive pour tous les acteurs susceptibles de contribuer au développement du territoire.

Pour la Métropole, deux axes ont été retenus :

- la **nécessité d'adapter la stratégie de promotion/prospection aux évolutions**, qu'elles soient liées à la conjoncture, à l'émergence de nouvelles filières à promouvoir et de nouvelles cibles à prospecter ou encore à la réorganisation régionale en cours. A ce titre, des réflexions sont en cours sur la nouvelle stratégie de promotion / prospection dans un périmètre élargi, dans le cadre de la nouvelle organisation régionale mais également avec l'émergence de nouvelles filières à promouvoir. Il s'agira en particulier de bien mettre en cohérence la stratégie de promotion / prospection portée par l'APIM avec les nouvelles orientations traduites dans ce PMDE.
- **La nécessité d'accroître le rayonnement de la Métropole en Europe et dans le monde.** Il s'agit ici de :

- continuer à accroître l'offre métropolitaine d'équipements structurants à fort rayonnement. L'extension de Lille Grand Palais, centre de congrès international ou encore la réalisation du Grand stade contribuent à cet objectif ;
- renforcer nos capacités d'influence en étant actif dans les grands réseaux nationaux, européens et internationaux ;
- diffuser notre expertise et nos capacités d'innovation en Europe et dans le monde.

Pour cela il nous faudra, en cohérence avec les réflexions régionales, continuer à travailler sur la construction de l'image à l'international du territoire en réaffirmant notre identité d'Eurométropole. D'où la pertinence d'une réflexion à l'échelle de l'Aire de coopération métropolitaine et de l'Eurométropole franco-belge.

Les instances de pilotage et de suivi du PMDE

Un conseil de gouvernance du PMDE sera mis en place autour de 4 collègues :

- les entreprises,
- les collectivités territoriales,
- Les organismes de recherche et enseignement supérieur,
- et la société civile (notamment par la représentation du Conseil de développement)

Le rôle de ce Conseil de Gouvernance sera d'assurer le pilotage du PMDE, notamment en décidant des actions à mettre en œuvre. Il se réunira une ou deux fois par an. Afin de formaliser cette volonté collective, les futurs membres de ce Conseil de gouvernance puissent s'engager officiellement en co-signant avec la Région et LMCU une charte d'engagement pour le développement économique de la Métropole.

Pour préparer les décisions du Conseil de Gouvernance et avancer sur les plans d'actions à mettre en œuvre, des groupes de travail techniques seront mis en place autour des grandes thématiques du PMDE.

Cette démarche partenariale est tout à la fois nécessaire et novatrice. Car, même si des échanges réguliers existent déjà et depuis longtemps entre les différentes structures d'appui au développement économique, que ce soit au niveau technique ou politique, la démarche partenariale du PMDE permet d'aller plus loin. La mise en place formelle du Conseil de Gouvernance et de ces groupes de travail thématiques devrait répondre à l'un des enjeux majeurs des PLDE déjà évoqué : renforcer la lisibilité et la cohérence de l'action publique dans le champ du développement économique.

Evaluation et outils de veille économique

Il sera également nécessaire d'évaluer régulièrement la pertinence et l'impact des actions menées dans le cadre du PMDE. Ceci afin d'adapter de manière continue notre stratégie et nos priorités d'intervention au contexte et aux besoins des acteurs économiques. Pour cela, Lille Métropole s'appuiera sur les compétences développées au sein de l'Observatoire Partenarial de l'Economie ainsi que sur celles déployées en interne de la Communauté urbaine au sein de la Cellule d'Intelligence Economique de LMCU qui seront d'ailleurs confortées, avec le soutien de la Région, pour mener à bien ce suivi du PMDE.

Nécessité d'intégrer des indicateurs de développement humain, de santé sociale, dans l'évaluation.